



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie



Sainte-Sophie

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie tenue ce 8^e jour du mois de janvier 2019 à
18 heures, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à
laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Sophie Astri
 Linda Lalonde

Messieurs les conseillers Claude Lamontagne
 Éric Jutras
 Guy Lamothe
 Normand Aubin

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-
trésorier est également présent.

ET IL EST 18 h.

01-01-19

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est ouverte aux délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-01-19

1.2 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

03-01-19

1.3 CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et ce, dans le délai prévu à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

04-01-19

2.1 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 - DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesure4s afin de respecter cette nouvelle réglementation

CONSIDÉRANT QUE que la Municipalité de Sainte-Sophie atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU**

Que la Municipalité de Sainte-Sophie présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **4 500 \$**, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **8 000 \$**, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins **3 500 \$**.

Que la municipalité autorise le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Ghislain Grenier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-01-19

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente lors de la séance extraordinaire.



No de résolution
ou annotation

06-01-19

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

LEVÉE DE LA SÉANCE

**II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est levée à 18 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Louise Gallant,
Mairesse

Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier